

**AVIS PUBLIC**

**AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

**Intéressés par**  
**l'adoption du budget 2022**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2022 sera adopté à la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **25 janvier 2022 19 h 30.**

À noter que la séance aura lieu via **zoom**. Les directives pour y participer sous seront communiquées en temps opportun.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-deux.



---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 17<sup>e</sup> jour de janvier deux-mille vingt-deux.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier deux-mille vingt-deux.



---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier